

Communiqué de presse du 19 février 2020

Département Santé de la ZHAW

L'assouplissement de l'âge de la retraite n'est pas une panacée

Selon une étude de l'Université des sciences appliquées de Zurich (ZHAW), l'assouplissement de l'âge de la retraite n'incite pas forcément à un allongement de l'activité professionnelle. Des incitatifs tels que des conditions de travail attrayantes sont nécessaires pour maintenir les travailleurs âgés sur le marché de l'emploi.

Dans le contexte d'une pression financière toujours plus forte sur la prévoyance vieillesse, l'assouplissement de l'âge de la retraite a pris une place grandissante dans le débat politique. Il est un élément important de la Réforme 21 de l'AVS qui est actuellement l'objet de discussions au sein de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique. Or, une étude de la ZHAW montre aujourd'hui qu'un assouplissement de l'âge de la retraite n'aura pas nécessairement l'effet escompté. « Il ne conduit pas forcément à un allongement de la vie active », dit Isabel Baumann, directrice de l'étude à la ZHAW. Pour la réaliser, elle a examiné avec Ignacio Madero-Cabib, de l'Université catholique du Chili, co-auteur de l'étude, les modalités de départ à la retraite dans quatre pays ayant introduit la retraite flexible sur la base d'enquêtes auprès de la population. Résultat : dans l'ensemble, les gens partaient à la retraite le plus souvent avant 65 ans (43 %) et aux alentours de 65 ans (23 %). Près de deux tiers des quelque 2500 personnes interrogées prenaient leur retraite entre le début et le milieu de la soixantaine.

Moins de prestations, retraite plus tardive

Financée par le Fonds national suisse (FNS), l'étude de la ZHAW a également mis en évidence des différences – dépendantes du système de prévoyance – entre les pays examinés, en l'occurrence le Chili, les États-Unis, le Danemark et la Suède. Aux États-Unis et au Chili, deux pays à orientation libérale dont les prestations de retraite sont relativement faibles, les gens ont tendance à prendre leur retraite à un âge plus avancé que dans les États scandinaves servant des prestations généreuses et complètes. Dans les pays aux prestations de sécurité sociale réduites, celles-ci semblent donc constituer des incitatifs plus puissants à l'allongement de la vie active.

Font exception les personnes souffrant de problèmes de santé, qui, une fois âgées, sont plus nombreuses à prendre une retraite anticipée que les travailleuses et travailleurs en bonne santé dans les pays libéraux. Cette différence de comportement entre personnes avec ou sans problèmes de santé face à la retraite n'a été observée qu'aux États-Unis et au Chili, et non au Danemark ni en Suède.

Maintien sur le marché de l'emploi par des conditions de travail attrayantes

Il en ressort que les systèmes de retraite flexibles diffèrent dans leurs effets selon la forme concrète des institutions sociales. Pourtant, les systèmes de retraite flexibles

n'incitent pas automatiquement les gens à prolonger leur vie active. « Ceci doit être gardé à l'esprit quand on débattrait de l'introduction de l'âge de la retraite flexible dans le cadre du projet de réforme actuel. Il faudra d'autres incitatifs si l'on veut encourager le maintien des personnes âgées sur le marché du travail. Une option serait de leur offrir des conditions de travail plus attrayantes », dit la chercheuse. « Il s'agit de préserver l'acquis de l'AVS, qui a permis de réduire la pauvreté des personnes âgées, et d'éviter une précarisation financière des retraitées et retraités telle qu'on l'observe aux États-Unis », dit Baumann. En effet, même dans les États-providence libéraux où les personnes âgées ont tendance à travailler plus longtemps en raison de prestations de prévoyance parfois précaires, la retraite anticipée était le mode de départ à la retraite de loin le plus répandu dans les groupes de population (cohortes) étudiés. La cohorte étudiée est âgée aujourd'hui d'environ 75 ans. L'évolution des départs à la retraite de cohortes plus jeunes, par exemple de celles actuellement sur le point de quitter la vie active, doit encore faire l'objet d'études plus approfondies.

Contact

- Isabel Baumann, institut des sciences de la santé, département Santé de la ZHAW, tél. 058 934 43 95, e-mail : isabel.baumann@zhaw.ch
- José Santos, responsable de la communication au département Santé de la ZHAW, tél. 058 934 63 84, e-mail : jose.santos@zhaw.ch